



BRASSAGE DES COUPES PHASE DE QUALIFICATION IDF

Septembre 2026

BULLETIN D'INFORMATION N°1

www.footfsgtidf.org

INFORMATIONS GÉNÉRALES

bulletin n°1 du 9 septembre 2026

Organisation générale

La phase de brassage constitue la phase commune aux différentes coupes (Coupe nationale Auguste Delaune, coupes régionales et coupes départementales).

Le présent document précise ses modalités et son déroulement.

À l'issue de cette phase, les équipes participantes seront réparties, en fonction de leur classement et du choix formulé lors de leur engagement :

- en tours qualificatifs Île-de-France de la coupe nationale Auguste Delaune,
- en coupe régionale,
- ou en coupe départementale.

Les commissions départementales de football assurent la gestion de cette phase, selon une répartition par moment de pratique.

Avec l'accord de tous les comités, la gestion sera organisée ainsi :

- **Lundi et vendredi** : Comité 75 [contacter](#)
- **Samedi matin** : Comité 93 [contacter](#)
- **Samedi après-midi** : Comité 92 [contacter](#)
- **Dimanche matin** : Comité 94 [contacter](#)

Comme pour le championnat, les organismes de gestion se réunissent chaque mardi soir dans leur comité respectif. La gestion de l'épreuve comprend :

- réception et contrôle des feuilles de match,
- validation des résultats saisis par les clubs en ligne,
- vérification des qualifications des joueurs,
- enregistrement des cartons distribués,
- traitement des courriers des clubs,
- enregistrement des rapports d'arbitres,
- transmission des dossiers à la Commission de discipline de 1^{ère} instance.

Licence dématérialisée

La FSGT met en place un outil pour gérer les licences : <https://extranet.fsgt.org>

- Les licences sont dématérialisées. Chaque adhérent reçoit sa licence par email (si l'adresse a été correctement saisie).
- Le responsable du club peut éditer une liste des licences pour la présenter lors des rencontres.
- Une photo doit obligatoirement être ajoutée sur chaque fiche licence. Sans photo, la licence ne sera pas validée.
- Un tutoriel est disponible ([sur le site des foot](#) ou [en video](#)) pour éditer vous-même la liste de vos licences validées au format numérique.

À chaque match, vous devez présenter la liste des licences des joueurs inscrits sur la feuille de match :

- soit sur un support électronique (téléphone, tablette),
- soit sur une impression papier.

Feuille de match

Les feuilles de match sont à télécharger sur : www.footfsgtidf.org

- Elles doivent être transmises au comité gérant la demi-journée concernée, dans les 48 heures suivant la rencontre, par mail (recto/verso).
- Les équipes doivent également saisir leur résultat en ligne, avec leur identifiant, dans le même délai de 48 heures.
- L'original de la feuille de match doit être conservé par le club jusqu'à la fin de la saison et présenté sur demande de la Commission.
- Tous les renseignements demandés doivent être complétés de manière lisible et obligatoire.

Calendriers et annuaire des équipes

Les clubs peuvent consulter :

- les calendriers complets et détaillés par demi-journée,
- l'annuaire des équipes,

sur le site : www.footfsgtidf.org

Règles spécifiques

1. Brassage obligatoire pour la Coupe Delaune

La participation à la phase de brassage est obligatoire pour toute équipe souhaitant se qualifier en phase nationale de la Coupe Auguste Delaune.

2. Modalités de tirage des rencontres

La phase de brassage comporte trois tours.

Les rencontres sont tirées au sort intégralement, parmi les équipes d'une même demi-journée.

3. Modalités de classement et de qualification

Les équipes sont classées par moment de pratique (exemple : toutes les équipes du vendredi soir dans un seul classement), selon :

- le nombre moyen de points obtenus ($\text{points totaux} \div \text{nombre de matchs joués}$),
- la différence moyenne de buts ($\text{buts marqués} - \text{buts encaissés}$),
- le nombre moyen de buts marqués.

Nombre d'équipes qualifiées en phase nationale

Le Collectif national de la Coupe Delaune fixe le nombre d'équipes de la région Île-de-France autorisées à participer à la phase nationale de la compétition.

Ce quota est réparti entre :

- le Trophée des Champions,
- et les brassages.

Pour les brassages, le nombre de qualifiés est déterminé proportionnellement au nombre d'équipes engagées par moment de pratique (vendredi, samedi matin, samedi après-midi, dimanche, lundi).

La Commission inter-départementale d'octobre précisera, pour chaque demi-journée, le nombre d'équipes qualifiées pour participer aux tours de barrage et de cadrage Île-de-France, organisés en novembre et décembre.

Lutte contre la violence

La lutte contre la violence est une priorité. Les régions appliquent les décisions prises au niveau fédéral, avec des dispositions spécifiques pour l'Île-de-France.

1. Comptabilisation des unités de pénalité

Un système de points de pénalité est mis en place, selon le barème suivant :

- 1 carton rouge = 5 unités,
- 1 carton jaune = 2 unités,
- 1 carton blanc = 1 unité.

Les sanctions sont appliquées au classement, à raison de 1 point retiré par tranche de 5 unités :

- de 0 à 4 unités : aucune sanction,
- de 5 à 9 unités : -1 point,
- de 10 à 14 unités : -2 points,
- de 15 à 19 unités : -3 points,
- etc.

2. Commission de validation des qualifications – Coupe nationale Auguste Delaune

Une commission de validation des qualifications est instituée pour la phase nationale de la Coupe Auguste Delaune.

Composition

Cette commission est composée d'un représentant de chacune des commissions départementales gestionnaires de la phase de brassage en Île-de-France.

Mission

La commission examine individuellement toutes les équipes en position de se qualifier pour la phase nationale.

Elle peut décider de ne pas retenir une équipe dont un comportement inadapté ou antisportif aura été constaté lors de compétitions (coupes et championnat), depuis la dernière phase de brassage de la saison précédente jusqu'à l'année en cours.

Critères d'examen

La commission prend notamment en compte :

- les dossiers de litiges,
- les problèmes signalés dans les rapports d'arbitres,
- les cas de tricherie sur la qualification ou l'identité de joueurs,
- les faits de violence,
- tout autre incident contraire à l'esprit sportif.

Fonctionnement

- La commission se réunit avant le tour de barrage Île-de-France de la Coupe nationale Auguste Delaune.
- En cas de griefs retenus contre une équipe, une convocation est adressée par courrier électronique au Président du club, avec mention des griefs reprochés.
- Le club est informé de la possibilité de consulter l'intégralité du dossier dans les locaux des instances.
- Pour tenir compte des contraintes géographiques, professionnelles ou médicales, les débats peuvent se dérouler en visioconférence, garantissant la participation effective de toutes les parties.
- La décision définitive n'est rendue qu'à l'issue de cette audition.

COUPES RÉGIONALES

Conditions de participation à la Coupe régionale

Pour participer à la Coupe régionale de son moment de pratique, l'équipe doit avoir formulé ce choix lors de son engagement (*seul le dossier d'engagement « coupes » fait foi*).

Cas de figure possibles

- Équipe engagée aussi en Coupe Delaune
→ Le classement déterminera si l'équipe poursuit en Coupe Delaune ou en Coupe régionale.
- Équipe n'ayant pas choisi la Coupe Delaune mais participant au brassage
→ L'équipe sera intégrée dans un classement "Coupe régionale".
→ À partir de ce classement, 75 % des équipes seront qualifiées pour disputer la Coupe régionale correspondante.
- Équipe n'ayant pas participé au brassage
→ L'équipe disputera une phase par élimination directe.
→ De cette phase seront retenues 25 % des équipes qualifiées pour la Coupe régionale correspondante.

Organisation et principes

- Le même principe de classement unique s'appliquera pour les Coupes régionales, sur le modèle de la Coupe Delaune.
- Les équipes éliminées lors des barrages ou cadrages de la Coupe nationale Auguste Delaune seront automatiquement reversées en Coupe régionale.

RÈGLEMENT ET LOIS DU JEU

La partie « coupe » du règlement des compétitions de football en Île-de-France s'applique à la phase de brassage, ainsi qu'aux barrages et cadrages des coupes.

Les points suivants sont précisés ou rappelés :

Qualification des participants

- Un joueur est qualifié pour son club après validation de sa licence par son Comité.
- La licence étant dématérialisée, une photographie d'identité récente est obligatoire pour chaque joueur et doit être obligatoirement jointe à sa fiche licence.
- Pour participer à un match officiel des championnats + 17 ans, tous les joueurs doivent obligatoirement avoir au minimum 17 ans dans le courant de la saison en cours, c'est-à-dire être nés avant le 30 juin de l'année où se termine la saison.
 - Toute dérogation à cette règle entraîne la perte du match par pénalité pour l'équipe concernée.
- Les licences sont remises à l'arbitre avant le début du match et sont vérifiées par les capitaines.
- Dans le cas, d'absence de licence ou sur simple demande de l'arbitre de la rencontre pour vérification, la présentation d'une pièce officielle ou de sa copie contenant ces 4 critères (nom, prénom, date de naissance et photo) est obligatoire.
- L'arbitre interdira la participation à la rencontre d'une personne ne pouvant justifier de son identité, comme indiqué ci-dessus.

Clubs à équipes multiples

- Si un club possède plusieurs équipes engagées dans le brassage, une liste nominative pour chaque équipe doit être transmise à la commission gestionnaire au plus tard avec la première feuille de match.
- Il n'est pas possible de transférer des joueurs d'une équipe à une autre.
- Seuls les nouveaux joueurs peuvent être ajoutés aux listes nominatives.
- Si la liste nominative n'est pas transmise, l'équipe à laquelle un joueur appartient est celle où il apparaît pour la première fois sur une feuille de match de coupe.

Lois du jeu (rappel)

- Avancée ou recul de 10 m sur coup franc ou touche en cas de contestation.
- Dix-huit joueurs sur la feuille de match, avec remplacements tournants sans arrêt de jeu.
- Deux arbitres de centre, officiels ou bénévoles ; pas de juge de touche.
- Attention : dans la phase de brassage, il n'y a ni prolongation, ni tirs aux buts.

Cartons et sanctions d'arbitrage

Cartons

- Carton rouge : utilisable à tout moment si le motif le nécessite (comme en championnat).
- Carton jaune : utilisable à tout moment si le motif le nécessite (comme en championnat).
- Carton blanc : pour énervement (comme en championnat).

Avertissement – Sortie temporaire - Carton jaune & Carton blanc

- 1er carton blanc → exclusion 5 minutes
- 2e carton blanc → exclusion définitive
- 1er carton jaune → exclusion 10 minutes
- 2e carton jaune ou 2e carton blanc → exclusion définitive
- Deux cartons jaunes dans le même match → suspension automatique pour le match effectif suivant (championnat ou coupe)

Note : Si une équipe se retrouve à 7 joueurs sur le terrain, suite à des sorties temporaires simultanées, l'arbitre arrête la rencontre et l'équipe est forfait pour nombre insuffisant de joueurs (voir Art. 20).

Expulsion – Carton rouge

- En cas d'exclusion pour carton rouge direct :
 - Le joueur est suspendu jusqu'à la réception de son rapport par la commission gestionnaire, qui décidera des suites disciplinaires à engager.
 - Tous les rapports (arbitres, clubs, joueurs) doivent être expédiés dans un délai de 48 heures suivant la rencontre (cachet de la poste ou date de mail).
 - Sans rapport du joueur, la décision sera prise en fonction des autres pièces du dossier et la sanction la plus lourde prévue au barème sera appliquée au joueur.

Horaires des rencontres

- Les rencontres se jouent à l'heure de concession de l'équipe recevant ou du comité détenant le contrat de location.
- L'heure indiqué sur le calendrier correspond au coup d'envoi.
- Les rencontres se déroulent sans prolongation.

Calendriers des épreuves

Phase de brassage – Île-de-France

- La phase de brassage se joue sur trois tours, répartis par moment de pratique.
- Les dates précises sont disponibles dans le calendrier général de la saison, consultable sur le site : www.footfsgtidf.org

	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi
1 ^{ère} journée	18/09/26	19/09/26	20/09/26	21/09/26
2 ^{ème} journée	25/09/26	26/09/26	27/09/26	28/09/26
3 ^{ème} journée	02/10/26	03/10/26	11/10/26	05/10/26

Tour de barrage IDF pour participer au cadrage IDF de la Coupe Nationale A. DELAUNE

	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi
Barrage	06/11/26	07/11/26	08/11/26	09/11/26

Tour de cadrage IDF pour la participation à la phase nationale de la Coupe Nationale A. DELAUNE

	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi
Cadrage	11/12/26	12/12/26	13/12/26	14/12/26

Reports de match

- Aucun report de match à la demande d'un club ne pourra être accordé.
- La Commission peut toutefois décaler une rencontre pour des raisons de gestion ou d'organisation, notamment :
 - autre compétition prioritaire,
 - attente de décision en litige ou en appel,
 - disponibilité de terrain.

Désignations des arbitres et indemnités

- Les arbitres officiels sont désignés par les comités des clubs recevant (ou considérés comme tels dans des situations particulières).
- Les indemnités d'arbitrage (2 × 25 €) sont à régler à parts égales par les deux clubs, sur présentation de la convocation officielle et contre délivrance d'un reçu.

Problématique des terrains – Vendredi et lundi soir

Certaines équipes ne disposent pas de terrains propres, et certaines équipes jouent simultanément au foot à 7 (championnat) et au foot à 11 (coupes).

Les calendriers tiennent compte de ces contraintes, et il peut arriver qu'une équipe « visiteuse » joue sur son propre terrain, si celui-ci est disponible.

Matches en soirée – consignes spécifiques

- Si le terrain n'a pas d'heure d'extinction des lumières, le match se joue jusqu'à la fin du temps réglementaire.
- Si le terrain a une heure d'extinction des lumières :
 - L'arbitre fait jouer une première période de 45 minutes.
 - La seconde période est arrêtée en fonction de la durée du créneau disponible.
 - L'arbitre doit expliquer ces dispositions aux capitaines et délégués avant le match pour éviter toute contestation.

LES COMITÉS GESTIONNAIRES

Brassage du vendredi et du lundi



01.40.35.18.49



foot@fsgt75.org



35 avenue de Flandre - 75019 Paris

Brassage du samedi après-midi



01.47.21.52.14



foot@fsgt92.org



161 rue des Renouillers - 92700 Colombes

Brassage du samedi matin



01.48.31.12.59



foot11@fsgt93.fr



165 rue de Paris - 93000 Bobigny

Brassage du dimanche matin



01.49.87.08.50



foota11@fsgt94.org



115 avenue Maurice Thorez - 94200 Ivry